

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)[CollectionBoite\\_001-2-chem | Délinquance au Moyen-Age. ItemJusserand. La vie nomade en Angleterre. | Les chartes de pardon en Angleterre.](#)

## Jusserand. La vie nomade en Angleterre. | Les chartes de pardon en Angleterre.

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb001\_f0038

SourceBoite\_001-2-chem | Délinquance au Moyen-Age.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Jusserand, Jean-Jules](#)

Références bibliographiques[Jusserand, Les Anglais au moyen âge : la vie nomade et les routes d'Angleterre au XIVE siècle](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30669564f>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

---

### Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Jusserand, Jean-Jules (1855-02-18 -- 1855-02-18)

TITRE Les Anglais au moyen âge : la vie nomade et les routes d'Angleterre au XIVE siècle

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1884

EDITEUR Paris : Hachette , 1884



- La chancelerie royale accordait notamment les chartes de monnaie que elle obtenait par elle.

C'est surtout après H. 1 qui s'y a des officiers : un cler (sans crochille) envoyé au roi, en fait, qui s'est obtenu 2 chartes de monnaie (pour les coins non officiels) ; mais qui était tout issu de la royauté.

- Cette coutume de se faire prêter par le roi à accuser que 2 que, au rui, nous dit tout "venger".

- Les maîtres des chartes de monnaie de la couronne qui avaient été commis plusieurs fois au monnaie.

- Les clers qui se signaient sur 2 que en 1353, il est prouvé que le nom du requérant figurait sur la charte de monnaie ; que le usage sur le dit de leur une enquête ; et de ne pas reconnaître avec lui le, la vérité de la charte.

BnF  
MSS

146.97.

